

**Entente de l'Axe Seine**  
**Conférence du 10 décembre 2024**  
**Résolution n° 1.**

**ELECTION DE LA NOUVELLE PRÉSIDENCE ET VICE-PRESIDENCE.-**

L'article 3.1 de la Convention d'Entente de l'Axe Seine prévoit la mise en place d'une conférence dans laquelle chaque membre dispose d'un représentant et au sein de laquelle seront débattues les questions d'intérêt commun.

Cette conférence doit désigner une nouvelle présidence pour une durée de deux ans.

Il doit également être procédé à la désignation d'une vice-présidence.

*Propositions :*  
*Présidence : Patrick OLLIER*  
*Vice-présidence : Nicolas MAYER-ROSSIGNOL*

**Si ces propositions recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la résolution suivante :**

**La conférence de l'Entente Axe Seine,**

**Considérant** les dispositions de la convention d'Entente de l'Axe Seine et notamment son article 3.1;  
**Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation de la présidence et de la vice-présidence de la conférence de l'Entente de l'Axe Seine.

**Décide :**

**De désigner** Patrick OLLIER à la présidence et Nicolas MAYER-ROSSIGNOL à la vice-présidence de la conférence de l'Entente de l'Axe Seine.

*Résolution adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.*  
*Pour : 16*

Edouard PHILIPPE, Président	Alexis DARMOIS, Secrétaire